

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL417

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un nouveau délai »

les mots :

« une nouvelle durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel